Vivre au quotidien

Accompagnement

La Maison des Services Publics (MSP)

Structure d'accueil, d'information et d'orientation pour les habitants et les entreprises locales, ce lieu, centre de ressources, rassemble sur un seul site différents organismes émanant des collectivités locales, de l'État et des organismes chargés d'une mission de service public.

Retrouvez les acteurs présents ainsi que les horaires des permanences sur le site de Val d'Europe agglomération : https://www.valdeuropeagglo.fr/maison-des-services-publics/

MAISON DES SERVICES PUBLICS



Adresse : 27 place d'Ariane

CP : 77700

Ville : Chessy

Telephone : 01 78 71 40 95

Courriel : msp@vdeagglo.fr

Site Internet : https://www.valdeuropeagglo.fr/maison-des-services-publics/

EN SAVOIR PLUS | LOCALISER

La Maison Départementale des Solidarités (MDS)

L'équipe de la M.D.S. (notamment les assistantes sociales) informe, oriente et accompagne les personnes en difficulté dans leurs démarches sur l'ensemble des domaines de la solidarité : vie quotidienne, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents, accès aux droits, soutien à la parentalité, aide aux personnes âgées et handicapées...

La Ville de Serris dépend de la MDS de Lagny-sur-Marne.

Consultez la page du département relative aux MDS.

La Maison Valeuropéenne

L'équipe de La Maison Valeuropéenne / CSI et ses partenaires vous renseignent, vous accompagnent et vous proposent diverses activités animées par des professionnels et des bénévoles.

Toutes les informations sur le site de Val d'Europe agglomération : https://www.valdeuropeagglo.fr/centre-social-intercommunal/

MAISON VALEUROPÉENNE



Adresse : 2 avenue Émile Cloud

CP : 77700

Ville : Serris

Telephone : 01 78 71 40 90

Courriel : lamaison@vdeagglo.fr

Site Internet : https://www.valdeuropeagglo.fr/centre-social-intercommunal/

EN SAVOIR PLUS | LOCALISER

Domiciliation

Les personnes sans domicile stable (c'est-à-dire qui ne dispose pas d'une adresse leur permettant d'y recevoir et d'y consulter leur courrier) peuvent demander une domiciliation auprès du C.C.A.S de leur commune ou d'un organisme agréé à cet effet par le préfet de département.

> À noter : les demandeurs d'asile bénéficient d'un dispositif de domiciliation spécifique.

Demande de domiciliation

Allocations et aides

Consultez la liste des aides disponibles **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19811**

Les **dossiers de RSA** des habitants peuvent être déposés auprès du CCAS de la ville.

Demande de RSA ou de prime d'activité

SOCIAL LOGEMENT



Adresse : 2 place Antoine Mauny

CP : 77700

Ville : Serris

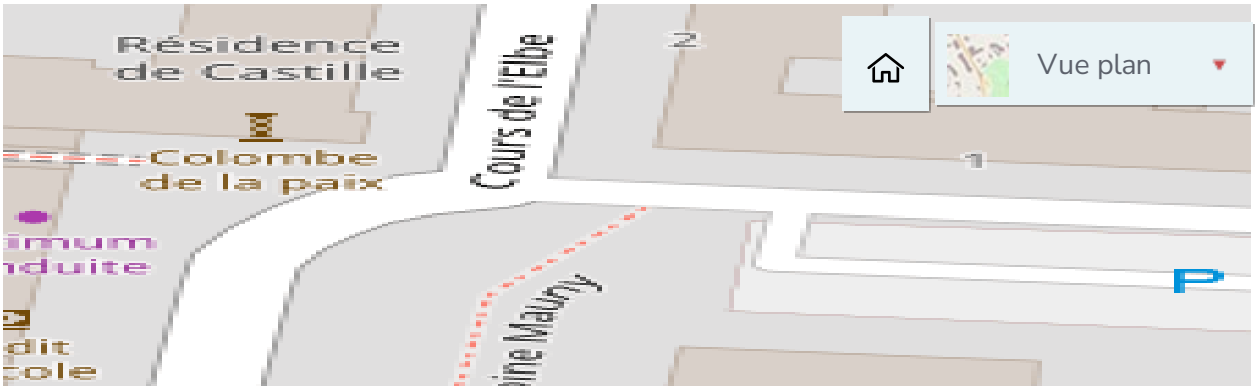
Telephone : 01 60 43 52 00

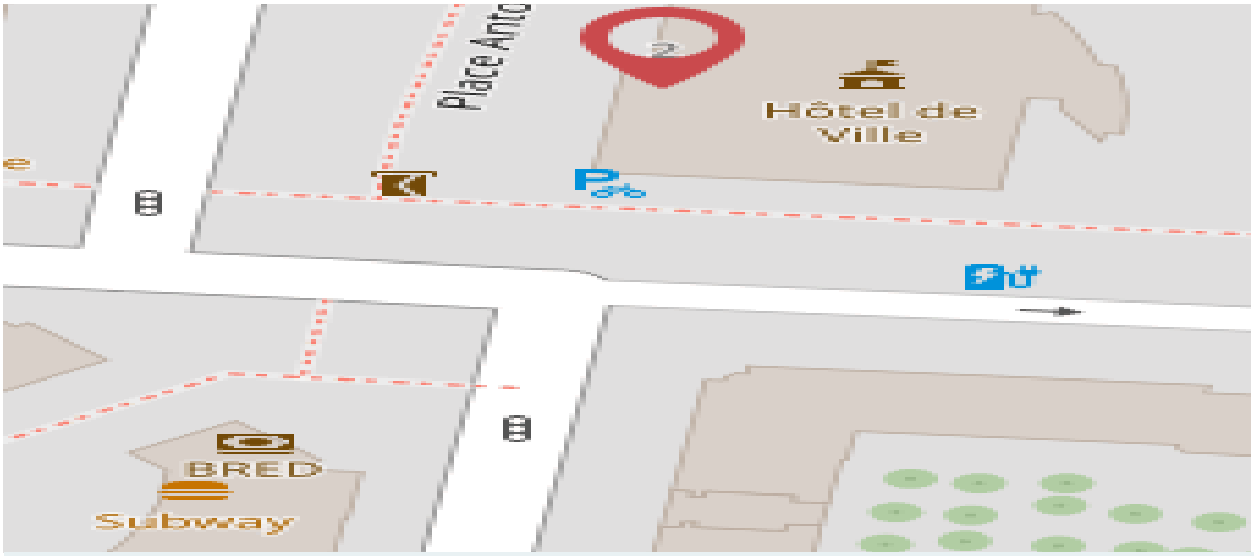
Courriel : ccas@serris.fr

Site Internet : www.serris.fr

EN SAVOIR PLUS | LOCALISER

Situer





X

SOCIAL LOGEMENT

01 60 43 52 00

2 place Antoine Mauny
77700 Serris

ccas@serris.fr

VOIR LE SITE

EN SAVOIR PLUS

ALLER PLUS LOIN

- Hébergement d'urgence
- Distribution de repas